



Le SNCS-FSU est garant de la transparence des concours chercheuses et chercheurs au CNRS Communiqué du SNCS-FSU du 23 mai 2022

La direction du CNRS a décidé depuis 2021 de ne plus publier par ordre de mérite les listes des candidates et candidats admissibles aux concours chercheuses et chercheurs. Le [SNCS-FSU s'est alors engagé](#) (1) à rendre publics sur son propre site, [en 2022](#) (2) comme [en 2021](#) (3), les candidates et les candidats classé-e-s par ordre de mérite : [explications en vidéo à ce lien](#) (4) et ci-dessous.

Les concours de recrutement du CNRS constituent un événement annuel d'importance pour la communauté scientifique française. L'occasion, dans toutes les disciplines scientifiques, de découvrir des jeunes chercheuses et chercheurs aux projets prometteurs qui auront réussi brillamment le concours de chargé-e-s de recherche, ainsi que les collègues en milieu de carrière qui auront vu reconnues leurs activités de chercheur en accédant au corps des directrices et directeurs de recherche. Le rendez-vous est aussi l'occasion d'observer les évolutions de la science en cours à travers ces lauréats qui nous apportent par leur découvertes l'émerveillement de saisir l'avancée des connaissances. C'est aussi la plus forte de toutes les actions de politique scientifique du CNRS : recruter pour des dizaines d'années des scientifiques qui pourront consacrer l'entièreté de leurs compétences à leur projet scientifique, en collaboration avec les collègues de l'unité de recherche où ils seront affectés. C'est un événement majeur pour la communauté scientifique et elle ne souhaite pas que cet événement lui soit confisqué.

Cependant, la direction du CNRS a décidé depuis 2021 de masquer une partie du processus : le classement au mérite fait par les jurys d'admissibilité. De fait, cette décision revient à obscurcir l'acte scientifique du jugement au mérite par les pairs dans le but de renforcer le poids de la décision stratégique d'admission aux mains de la direction du CNRS. Techniquement cela se traduit par la suppression de l'affichage interactif et rapide des classements au mérite du site des concours du CNRS, remplacé par un affichage tardif (plusieurs jours après la décision), sans classement, dans des fichiers PDF loin d'être ergonomiques.

Comprenant le désarroi de la communauté face à la situation, et fort de son ancrage au sein du Comité national, le SNCS-FSU a dès lors annoncé sa décision de se substituer au CNRS (1) et de rendre publics les classements au mérite. L'opération a été faite avec succès en 2021 et renouvelée en 2022. Les classements de toutes les sections et commissions interdisciplinaires (CID), sans aucune exception, sont disponibles, sur une page Web unique, au plus tard le lendemain de la tenue du jury. Ces résultats se trouvent à la fois sur [le site autogéré de la Coordination des responsables des instances du comité national](#) (5) et sur [le site du SNCS-FSU](#) (2). Ces sites sont maintenant une source d'information faisant partie du paysage pour la communauté scientifique. **En 2022 comme en 2021 (6), les nombres de connexions totales annuelles sont en centaines de milliers et les connexions journalières sont en milliers d'individus en période d'affichage des concours : un succès et un plébiscite.**

Le SNCS-FSU continuera par ses actions à porter la parole de la communauté scientifique et défendre les libertés académiques.

Vous pouvez soutenir le SNCS-FSU dans ses actions et participer à ses débats en vous syndiquant : <https://sncs.fr/adhesion/>

(1) [Communiqué du SNCS-FSU du 5 mars 2021](#). *Le SNCS-FSU alerte la communauté scientifique : la direction du CNRS remet en cause la transparence des concours*

(2) Résultats des concours chercheurs 2022 : <https://sncs.fr/2022/02/05/concours-cnrs-2022/>

(3) Résultats des concours chercheurs 2021 : <https://sncs.fr/2021/03/11/concours-cnrs-2021/>

(4) Vidéo sur l'action du SNCS-FSU pour la transparence des concours chercheuses et chercheurs au CNRS : <https://sncs.fr/2022/04/18/video-sur-laction-pour-la-transparence-des-concours/>

(5) Site de la Coordination des responsables des instances du Comité national (C3N) : <https://c3n-cn.fr/>

(6) [Communiqué du SNCS-FSU du 7 avril 2021](#). *Publication par ordre de mérite des listes d'admissibilité : Les 100 000 consultations ont été dépassées*